

**COMMUNE DE MOYAUX – CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie COTTRON

**Absents :** M Jean ANDRIEU  
Mme Sarah JOANNAUD-MOUTIER

**Pouvoir :** M Michel TESSON

**1. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2011 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE.**

---

**Objet.**

Le Conseil Municipal est informé du besoin de financement pour dépenses engagées depuis le début de l'année 2011.

Intitulé des comptes	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Aménagement bourg 5 <sup>ème</sup> tranche RD 143 A	2151 0310	-70 000,00		
Nouvelle école maternelle			21312 1006	70 000,00

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative.

**2. DOSSIER PVR – RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE.**

---

**Objet.**

Le Conseil Municipal est informé du devis ERDF de raccordement au réseau électrique au bénéfice des pétitionnaires BOZEC/BOUTRON – RD 137 parcelles ZL 65 et 67p, pour un montant des travaux de 2 365,18 € HT soit 2 828,76 € TTC.

**Délibération**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant du devis et la réalisation des travaux, sous réserve de la signature d'une convention de remboursement des frais engagés entre les pétitionnaires et la commune de Moyaux

**3. TRAVAUX DE VOIRIE 2011 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.**

---

**Objet.**

Le Conseil Municipal est informé du projet de remise en état de certaines voies communales, étudié par la Délégation Territoriale Sud Pays d'Auge, susceptible de bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, laquelle remplace la DGE.

Renforcement de la chaussée des voies communales :

- VC n°108 350 mètres
- VC n°120 500 mètres

- Chemin des Berthès à la Croix Rouge	210 mètres
Cumul :	1060 mètres
Montant total de l'estimation :	48 531,30 € HT soit 58 043,44 € TTC

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux avec un taux de 30 %, sur les secteurs et pour le montant cités en objet.

#### 4. AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE – RD 143.

---

**Objet.**

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de procéder à un relevé altimétrique et topographique, dans le cadre de l'aménagement programmé de la rue du Général de Gaulle – RD 143.

Après appel à la concurrence, la proposition de la société AMENAGEO, pour un montant de 1 400,00 € HT soit 1 674,40 € TTC, est soumise au Conseil Municipal.

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la proposition de l'association AMENAGEO et le montant du devis - 1 400,00 € HT soit 1 674,40 € TTC.

#### 5. ECOLE MATERNELLE – REPRISE DE TRAVAUX – LOT PEINTURE ET REVÊTEMENT DES MURS.

---

**Objet.**

Le conseil Municipal est informé de la nécessité d'une reprise de travaux sur entreprise défailante.

Après consultation d'entreprises, la proposition de l'entreprise SPE est soumise au Conseil Municipal.

- Pose et dépose :	2 447,32 € TTC
- Fournitures :	416,30 € TTC

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SPE et son montant – 2 863,62 € TTC.

#### 6. CREATION DE SERVITUDE ERDF – COMMUNE DE MOYAUX.

---

**Objet.**

Le Conseil Municipal est informé de l'établissement d'un acte ayant pour but de réitérer en la forme authentique la convention déjà intervenue entre le propriétaire du fonds dominant – ERDF, et le propriétaire du fonds servant – commune de Moyaux. Section AB n° 365 - résidence du stade – surface 00 ha 17 a 90 ca.

Servitudes :

- Installation d'une ligne électrique souterraine : bande de 4 mètres de largeur – 170 mètres de longueur
- Implantation d'un accessoire de réseau électrique basse tension.

**Délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature de la convention.

#### 7. COMMUNAUTE DE COMMUNES – REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES..

---

##### 7.1. COURRIERS.

Le Conseil Municipal est informé :

### 7.1.1. Lettre de Monsieur le Préfet de la Région Basse-Normandie – Préfet du Calvados

LE PRÉFET

Caen, le 5 avril 2011

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales m'impose d'arrêter, avant le 31 décembre de cette année, un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI).

Ce schéma doit répondre aux objectifs suivants:

- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire le rattachement des communes isolées à des groupements,
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

La loi, pour guider ma proposition de schéma, fixe des orientations:

- la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants,
- la définition de territoires pertinents,
- la rationalisation des structures,
- l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière.

Au regard des délais de consultation (3 mois pour les groupements et les communes, 4 mois pour la commission départementale de la coopération intercommunale), je dois faire connaître ma proposition pour la fin du mois d'avril. Je réunirai donc pour cela la CDCl, le 29 avril.

J'observe que dans notre département, seule une communauté de communes, celle de « Moyaux porte du Pays d'Auge » a une population totale de moins de 5 000 habitants et que seulement 4 communes, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Carcagny et Saint-André-sur-Orne, sont isolées.

Aussi je proposerai leur rattachement suivant les principes affichés dans la carte n° 1 annexée à ce courrier.

Mais avant d'aller plus loin dans la réflexion sur d'éventuels nouveaux territoires pertinents de l'intercommunalité, je veux vous indiquer que je ne désire pas faire sortir des communes, des actuels périmètres intercommunaux pour en rejoindre d'autres. L'intercommunalité est le résultat d'une histoire d'association de communes qui doit constituer le point de départ d'une nouvelle réflexion et ne doit pas être défaits par des partitions des communautés existantes.

Je souhaite, ce principe étant fixé, avoir votre sentiment sur plusieurs questions que je me pose, avant d'arrêter ma proposition. Il m'est en effet essentiel de connaître votre avis car le schéma ne sera pas un simple document d'orientation, mais il comportera des effets juridiques qui constitueront la base légale de modifications et de transformations.

La première question est de savoir si je dois considérer que le stade d'intégration intercommunale du département du Calvados est suffisant, c'est-à-dire si la carte actuelle est en l'état satisfaisante, une fois les rattachements évoqués plus haut, réalisés.

La seconde question est, si vous pensez qu'il faut faire évoluer la situation, de savoir jusqu'où il faut regrouper les EPCI existants. Pour vous aider à répondre à cette question, je vous fournis 2 cartes. L'une (carte n° 2) dessine ce que seraient des groupements de communautés de moins de 7 000 habitants, l'autre (carte n° 3) de communautés de moins de 10 000 habitants.

Il s'agit encore une fois d'exemples, pour vous permettre de m'apporter une contribution, sur le caractère ambitieux, voire très ambitieux qui pourrait être demandé par certains d'entre vous en matière d'intercommunalité.

La troisième question vise à déterminer les critères des groupements que je peux proposer. Je suis très attaché à faire émerger des critères objectifs, les plus pertinents possible. La démographie, c'est-à-dire la taille à partir de laquelle les intercommunalités actuelles doivent être regroupées (5 000, 7 000, 10 000 ... ?) en est un, d'autres, sur lesquels vos propositions me seraient très utiles, comme le regroupement autour de chef-lieu d'arrondissement (c'est-à-dire la centralité) pourraient être envisagés.

S'agissant des syndicats intercommunaux, je pose les trois mêmes questions pour ce qui concerne ceux ayant une compétence en alimentation en eau potable. Deux cartes sont jointes à ce courrier, l'une ayant pour objectif la création de 9 syndicats (carte n° 5), l'autre de 44 structures - syndicats AEP ou communautés de communes (carte n° 4).

Pour répondre à l'objectif législatif de réduction du nombre de syndicats, il me semble en effet utile de se pencher dans notre département sur la question de la production et de la distribution d'eau, l'examen d'autres compétences comme le « scolaire » me semblant moins prioritaire.

Je m'engage à publier sur le site « internet » de la préfecture l'ensemble de vos réponses à ces questions ou toutes autres contributions et avis, pour peu que vous me les adressiez avant le 29 avril, puisqu'à cette date je ferai connaître mon projet.

J'ai parfaitement conscience de la brièveté du temps qui reste pour formuler une position sur des sujets aussi complexes mais la loi ne me permet pas de faire autrement.

Vous remerciant par avance de ce que vous pourrez me faire parvenir, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Didier LALLEMENT

### 7.1.2. Lettre de Monsieur le Président Conseil Général du Calvados.

Monsieur le Maire,

Le 31 mars dernier, j'ai été élu président du Conseil général du Calvados.

Je souhaitais vous dire que dans mes nouvelles fonctions à la tête du Département, j'entends maintenir le lien de confiance qui s'est tissé entre nous depuis mon élection au Sénat.

Mon action au service des élus de notre territoire, dont je vous rends compte régulièrement avec ma « Lettre du Sénateur », se poursuivra et se renforcera

Je ferai mon possible pour que les aides que le Département vous apporte pour financer vos différents projets soient maintenues. Ma plus grande présence sur le terrain permettra d'expliquer que le Conseil général est partout dans la vie quotidienne des Calvadosiens.

Les actions que je souhaite mener à la tête du Conseil général ont pour objectif de lutter contre la fracture territoriale en renforçant un juste équilibre entre nos différents territoires. C'est ainsi, par exemple, que je fais de l'accès au très haut débit pour tous, un symbole. Pour moi, la ville a besoin de la campagne comme la campagne a besoin de la ville. C'est en maintenant une égalité de traitement et en développant les complémentarités entre les zones urbaines et les territoires ruraux que nous pourrions faire de notre département un territoire harmonieux où personne ne se sent à l'écart.

Un des premiers dossiers qui vous concernent directement est celui de la réforme des collectivités territoriales et, dans l'immédiat, de l'organisation des établissements publics de coopération intercommunale par l'élaboration d'un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI).

Ce schéma, conséquence de la loi du 16/12/2010 sur la réforme territoriale, doit répondre aux objectifs suivants :

- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, c'est-à-dire le rattachement des communes isolées à des groupements,
- la rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre,
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

La loi, pour guider l'élaboration du schéma, fixe les orientations suivantes :

- la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5000 habitants,
- la définition de territoires pertinents,
- la rationalisation des structures,
- l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière.

Pour ma part, je suis favorable à l'application des orientations fixées dans la loi du 16 décembre 2010 à savoir le rattachement à des EPCI des communes isolées (au nombre de 4) et de la communauté de communes « Moyaux porte du Pays d'Auge » qui compte moins de 5000 habitants.

Pour les autres regroupements envisagés, je suis plus que réservé.

En effet, les communautés de communes se sont constituées, pour la plupart d'entre elles, librement, partageant une histoire et une aventure pour construire une identité commune. De création relativement récente, elles ne sont pas encore parvenues à maturité, comme en témoigne la variation des compétences de l'une à l'autre. Elles ont cependant toutes en commun de proposer des services de proximité aux habitants, ce qui est essentiel. Cette proximité, il faut la préserver.

Il me paraît opportun, dans ces conditions, de ne pas précipiter les regroupements mais de laisser un peu de temps au temps.

Par contre, la réflexion engagée sur un regroupement des syndicats intercommunaux, principalement ceux qui ont une compétence en alimentation en eau potable comme le propose Monsieur le Préfet, mérite examen pour tendre à une amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Ces rapprochements éventuels doivent bien sûr faire l'objet de larges consultations avec les élus, acteurs principaux, pour aboutir à un vrai consensus.

Je vous joins, pour information, copie du courrier que j'ai adressé personnellement à Monsieur le Préfet, le 13 avril, pour lui faire connaître ma position sur cet important dossier pour l'avenir de nos territoires.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je souhaitais vous dire, dans un premier temps, à l'occasion de ma prise de fonctions.

Le Conseil général du Calvados est le partenaire privilégié des communes et des intercommunalités. J'entends qu'il le reste, comme je souhaite que le lien tissé entre nous soit le plus solide et efficace possible dans l'intérêt de nos concitoyens.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Jean Léonce DUPONT**

### 7.1.3. Lettre de Monsieur le Président du Conseil Général à Monsieur le Préfet.

Caen, le 13 avril 2011.

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu, dans un courrier que vous m'avez adressé la semaine dernière, me faire part de vos réflexions et de vos interrogations en ce qui concerne la révision de la carte des intercommunalités. Compte tenu du caractère extrêmement contraint du calendrier, et de l'obligation dans laquelle vous êtes de transmettre votre proposition avant la fin de ce mois, je tenais personnellement à vous faire connaître au plus vite ma position - et parfois mes propres interrogations - sur ce dossier complexe et chargé d'enjeux.

Un premier élément, parfaitement identifié dans votre courrier, mérite toutefois d'être à nouveau souligné :

- le nombre des communes dites isolées est limité à quelques unités dans notre département ;
- une seule intercommunalité comporte moins de 5 000 habitants, seuil au-dessous duquel la loi impose, sauf circonstances particulières, une mesure de regroupement.

Le travail à réaliser afin d'amener le département du Calvados au niveau requis par la loi est donc réduit et il y a là un acquis dont nous pouvons, je crois, nous féliciter.

Je souscris, par ailleurs, au constat que vous établissez comme point de départ de votre réflexion sur les territoires pertinents: la construction de notre intercommunalité est le résultat de l'association des communes elles-mêmes, et elle ne doit pas entraîner la partition des communautés existantes. A ce constat, j'ajouterai, en ce qui me concerne, que cette forme d'association de nos communes est récente, que notre schéma des intercommunalités n'est nullement homogène, et que le degré d'intégration auquel on est parvenu d'un territoire à un autre est extrêmement variable. Ma première conviction est donc que la carte intercommunale du Calvados, encore jeune, a un besoin absolu de temps pour parvenir à une pleine maturité. De mon point de vue, remettre en cause des équilibres qui ont été difficiles à trouver serait plus qu'hasardeux et pourrait entraîner de nombreux dégâts collatéraux.

J'ajoute que cette réflexion sur les territoires pertinents ne saurait être dissociée d'un regard sur les équilibres et le développement de nos territoires. Le Calvados dans son ensemble constitue, à mon sens, un exemple de territoire organisé et structuré, autour d'une ville-centre qui est en même temps la capitale régionale, autour de villes moyennes, de petites villes ou de gros bourgs qui sont souvent nos chefs-lieux de cantons. La mise en place des intercommunalités s'est faite dans le respect de cette organisation territoriale qu'elle a en fait contribué à dynamiser.

C'est ainsi que, dans une vision associant les communes, les intercommunalités et le Département, je continuerai à défendre des principes d'organisation où l'équilibre et la proximité doivent garder la meilleure place, pour le plus grand bien de nos concitoyens.

Compte tenu de ces éléments, je serai pour ma part très attentif à ce que la validité d'éventuels projets de regroupements soit clairement établie. L'utilité et la performance d'ensemble apportées par des structures nouvelles et élargies ne sauraient donc être présumées; elles devront être démontrées de la façon la plus claire. Vous comprenez bien que j'attache plus d'importance à l'efficacité qu'à la taille d'une structure.

En ce qui concerne les syndicats d'eau, je suis ouvert à une discussion qui devra, à mon sens, reposer sur des problématiques distinctes en fonction de la vocation de ces structures: aujourd'hui, l'enjeu essentiel est sans doute celui des syndicats de production. Les services du Département sont à votre disposition pour vous présenter les travaux réalisés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable, qui préconise un rapprochement des structures dédiées à la production. Mais les réorganisations éventuelles ne pourront se réaliser qu'en intégrant le facteur temps.

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part. Je vous précise que je compte porter les termes de cette lettre à la connaissance des maires et présidents des établissements de coopération intercommunale du département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Jean Léonce DUPONT**

### 7.1.4. Lettre de Monsieur le Président de la Communauté de Communes à Monsieur le Sous-Préfet.

Moyaux, le 11 avril 2011

Objet: Réforme des collectivités territoriales.

Monsieur le Sous Préfet,

Le courrier de Monsieur le Préfet a été porté à la connaissance des délégués de la Communauté de Communes Moyaux - Porte du Pays d'Auge.

L'avenir de notre collectivité ne peut se limiter à un simple rattachement administratif, et le Conseil Communautaire a souhaité que le Bureau sollicite près de vous un rendez-vous, avant d'adresser la contribution de la Communauté de Communes à Monsieur le Préfet, afin que soient pris en compte :

- le potentiel de notre territoire,
- les modalités de rattachement,
- l'exercice des compétences, dont certaines ont été récemment acquises,
- le périmètre le plus pertinent de la nouvelle structure.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de mes salutations distinguées.

**Michel TESSON**

## 7.2. Débat.

Le débat s'instaure sur les thèmes suivants ::

### 7.2.1. Moyaux – pôle de proximité selon le SCoT sud pays d'Auge.

- Services,
- Etablissements scolaires,
- Economie locale : établissements industriels, agriculture, commerces, artisanat ...

### 7.2.2. Potentialités du territoire.

### 7.2.3. Modalités du rattachement.

### 7.2.4. Compétences communautaires.

### 7.2.5. Périmètre pertinent de la structure.

- Rattachement des 2 Communautés de Communes Moyaux Porte du Pays d'Auge et Lisieux Pays d'Auge.
- Rattachement des 3 Communautés de Communes Moyaux Porte du Pays d'Auge, Lisieux Pays d'Auge, Pays de Livarot.
- Rattachement des 4 Communautés de Communes Moyaux Porte du Pays d'Auge, Lisieux Pays d'Auge, Pays de Livarot, Pays de l'Orbiquet..

## 7.3. Contribution de la commune de Moyaux

A Monsieur le Préfet de la Région Basse-Normandie,  
Préfet du Calvados,

Sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet.

Le 27 avril 2011

Monsieur le Préfet,

Par courrier adressé le 5 avril 2011, aux collectivités locales, informant de la réforme des collectivités territoriales, imposant d'arrêter, pour le 31 décembre 2011, un **schéma départemental de la coopération intercommunale**, vous avez souhaité qu'il soit répondu aux questions posées par cette réforme et contribué à celle-ci.

Le Conseil Municipal de Moyaux s'est réuni, le 21 avril 2011, et la question a été portée à l'ordre du jour. La commune est particulièrement intéressée par cette réforme, puisque **Moyaux est la commune la plus importante du canton Lisieux 1, hors Lisieux**, reconnue comme pôle de proximité par le SCoT Sud Pays d'Auge, et qu'elle est le siège de la Communauté de Communes Moyaux-Porte du Pays d'Auge, promise justement à être rattachée.

Il est bon de rappeler que la Communauté de Communes Moyaux-Porte du Pays d'Auge compte **parmi les plus anciennes du Département**, créée le 7 juillet 1993, quelques semaines après celle du canton de Vassy, et qu'elle s'est progressivement enrichie de nouvelles communes, à présent au nombre de neuf, de nouvelles compétences, et d'infrastructures (salle à vocation culturelle et sportive, lieu de vie au sein d'une résidence mixte, zone d'activité). Le travail accompli et la dynamique qui anime la Communauté de Communes Moyaux-Porte du Pays d'Auge doivent être pris en considération.

Du débat municipal, il est ressorti que l'avenir de la commune de Moyaux et de la Communauté de Communes ne pouvait se concevoir dans le cadre d'un simple rattachement administratif pour des raisons d'importance démographique, mais bien plus dans le cadre d'un **bassin de vie et de qualité de vie, professionnelle, culturelle, et associative**. De ce point de vue, l'interrogation des Conseillers Municipaux était de savoir si le seuil de 5 000 habitants était établi par la loi, et s'il ne pourrait être atteint à la fin de l'année 2011.

Il apparaît, par ailleurs indispensable que :

- soient pris en compte le **potentiel économique**, artisanal, commercial, industriel et touristique du territoire communautaire, actuel ou futur,
- soient conservés **les services publics**,
- soient précisées **les modalités du rattachement** si celui-ci devait être retenu, en particulier **ses conséquences budgétaires et fiscales**, ainsi que **la gouvernance et la représentativité au sein de la future collectivité**,
- soient **préservées les compétences et leur exercice**, dont certaines très récemment déléguées, à la Communauté de Communes, ainsi le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- soit défini **le périmètre le plus pertinent** de la nouvelle collectivité, **sans que le potentiel démographique ne constitue un blocage vers une structure étendue**, au seul fait que la loi n'imposerait pas leur rattachement de ce point de vue.

A l'issue du débat, le Conseil Municipal s'est prononcé **pour le maintien de la commune de Moyaux au sein de la Communauté de Communes Moyaux-Porte du Pays d'Auge**, redoutant les effets sans bénéfice d'une simple « phagocytose », selon la carte n°1. Mais il a souhaité également, si le seul critère démographique devait être finalement retenu, que le rattachement se fasse au sein **d'une collectivité la plus étendue autour de Lisieux**, capitale du Pays d'Auge, autorisant la délégation de nouvelles compétences, parmi lesquelles la compétence scolaire et le transport.

Cette nouvelle collectivité, devrait alors regrouper les 4 Communautés de Communes de Lisieux Pays d'Auge, Moyaux-Porte du Pays d'Auge, du Pays d'Orbiquet, et du Pays de Livarot, selon la carte n°3. Ainsi serait constituée **une Communauté d'Agglomération, équilibrant le Département, redonnant une nouvelle dimension à la ville de Lisieux, au Sud Pays d'Auge, tout en préservant le poids du monde rural.**

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir prendre en considération la contribution de la Commune de Moyaux, qui sera également portée à la connaissance du Conseil Communautaire, lors de la réunion du 28 avril 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes salutations distinguées.

Michel TESSON,  
Maire de Moyaux.

## 8. COURRIERS RECENTS.

---

## 9. DATES A RETENIR.

---

- Inauguration de l'école maternelle Colette Hardel, samedi 30 avril 2011, à 11 heure.
- Foire à tout de l'U-S-Moyaux, le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2011.
- 8 Mai, rassemblement à 11 heures 30, cérémonie à 11 heures 45.

Le Conseil Municipal est informé :

- Journée des Amis de la Communauté de Communes, le dimanche 15 mai 2011.